

ANTIBACTERIAL SCRUBBING BUBBLES BATHROOM CLEANER

HMIS		NFPA	Equipement de protection individuelle
Santé	1	1	None Required
Risque d'incendie	4	4	
Réactivité	0	0	

Numéro de révision: 4

Date de révision: 2005-03-23

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du produit: ANTIBACTERIAL SCRUBBING BUBBLES BATHROOM CLEANER

MSDS #: F-00009002

Code du produit: 94308, 3694079

Utilisation recommandée: Désinfectant .

Producteur, importateur, fournisseur:

Consumer Branded Professional Products, Div. Canadian Headquarters
JohnsonDiversey, Inc. JohnsonDiversey - Canada, Inc.
8310 16th Street 2401 Bristol Circle
Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Oakville, Ontario L6H 6P1
Phone: (888) 352-2249 Phone: 1-800-668-3131

Téléphone en cas d'urgence: 1-800-851-7145 (Prosar); 1-651-917-6133 (Int'l Prosar); 01-800-710-3400 (México)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours

ATTENTION. CONTENU SOUS PRESSION. PEUT IRRITER MODÉRÉMENT LES YEUX. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DE LA PEAU .

Principales voies entree:

Yeux. Peau. Inhalation.

Contact avec la peau:

Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer une irritation .

Contact avec les yeux:

Peut irriter modérément les yeux.

Inhalation:

Inconnu.

Ingestion:

Inconnu.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants Dangereux

Composants	N° CAS	% en poids	DL50 Orale	DL50 Cutanée	CL50 Inhalatoire
n-Alkyl chlorure de diméthylbenzylammonium	68391-01-5	0.11	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Chlorures de n-alkyl diméthyl éthyl benzyl ammonium	68956-79-6	0.11	Non disponible	Non disponible	Non disponible
éther butylique de glycol diéthylène	112-34-5	5 - 10%	4500 mg/kg (rat)	2700 mg/kg (lapin)	Non disponible
Isobutane	75-28-5	5 - 10%	Non disponible	Non disponible	Non disponible

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux:

Tenir la paupière ouverte et rincer lentement et doucement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer de rincer les yeux . Si l'irritation persiste, consulter un médecin .

Contact avec la peau:

Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes . Si l'irritation persiste, consulter un médecin .

Inhalation:

Yes. Les premiers secours ne sont pas nécessaires .

Ingestion:

Les premiers secours ne sont pas nécessaires .

Conditions médicales aggravées:

Les personnes présentant des difficultés de la cutané préexistantes peut être plus susceptible aux effets irritants

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés:

Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone

Dangers spécifiques:

Aérosol - Récipients pouvant exploser à l'approche d'une source de chaleur importante .

Risques Inhabituels

Aucun à notre connaissance

Méthodes particulières d'intervention: Use water spray to keep fire-exposed containers cool. Aerosol Product - Containers may rocket or explode in heat of fire.

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Aucune.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles:

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8) .

Méthodes de nettoyage:

Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Éviter le contact avec les yeux. L'utilisateur doit se laver parfaitement après les manipulations . Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT . CONTENTS UNDER PRESSURE. Do not puncture or incinerate.

Stockage:

Récipient sous pression. A protéger des rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C . Protéger de la chaleur. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique:

Ventilation adéquate du local . Aucune ventilation particulière requise .

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux:

Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains:

Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation

Protection de la peau et du corps:

Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire:

Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation

Mesures d'hygiène:

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité

Composants	N° CAS	ACGIH	OSHA	Mexico
Isobutane	75-28-5	1000 ppm (TWA)		

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique: (DO NOT USE)

Aspect: Aérosol

Couleur: Incolore

Point/intervalle d'ébullition: indéterminé

Odeur: Floral

Point/intervalle de fusion: indéterminé

Densité: 0.99

pH: 12.1

Dilution pH: Pas d'information disponible

Densité: 0.99

Masse volumique

Température de décomposition: indéterminé

apparente:

Densité gazeuse: Pas d'information disponible

Température d'auto-inflammabilité: Pas d'information disponible

Vitesse

Solubilité: soluble

d'évaporation:

Solubilité dans

Teneur (%) en COV 6.0

d'autres solvants:

(composés

organiques volatils):

Point d'éclair: <20 (°F)<-7 (°C)

Viscosité: Pas d'information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Yes.

polymérisation: No.

Produits de décomposition dangereux: Aucun raisonnablement prévisible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les composants: Voir la Section 3

Toxicité chronique: Inconnu

Effets spécifiques

effets cancérogènes: Aucun connu

effets mutagènes: Aucun connu

Toxicité reproductrice:
Effets sur l'organe-cible:

Aucun connu
Aucun connu

Composants Dangereux

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information environnementales

En cas d'utilisation adéquate, ce produit ne provoque pas d'effets négatifs sur l'environnement

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus / produits non utilisés:

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: S'il vous plaît, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA), Philippines (PICCS), Chine (IECSC).

Réglementation des É.-U.

EPA Reg. No. : 70627-49

Proposition 65 de la Californie: Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie

LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT

Composants	N° CAS	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:	ILRTK:	CTRTK:
Eau	7732-18-5	-	-	-	-	-	-
Sel de ÉDTA tétrasodium	64-02-8	-	-	-	-	-	-
éther butylique de glycol diéthylène	112-34-5	-	Listed	Listed	-	-	-
Isobutane	75-28-5	Listed	Listed	Listed	-	Listed	Listed

CERCLA / SARA

Composants	N° CAS	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302 TPQ (lbs)	Section 313
éther butylique de glycol diéthylène	112-34-5	5 - 10%			Listed.
Isobutane	75-28-5	5 - 10%	100		

Composants	CAA HAP	CAA ODS	CWA Polluants en Priorité
éther butylique de glycol diéthylène	Listed.		

Canada

WHMIS: Non controle.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cause de la révision:

non applicable

Préparé par:

NAPRAC

Conseils supplémentaires:

NFPA 30B Level 1 Aerosol

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de maintenance sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.